



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-02005

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2022-01-03-00018 - Maison d'Arrêt de Tours Décision de déploiement  
des aérosols incapacitants (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-01-03-00018

Maison d'Arrêt de Tours Décision de  
déploiement des aérosols incapacitants

**DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DE DIJON**

**MAISON D'ARRÊT DE TOURS**

## **Décision de déploiement des aérosols incapacitants**

La cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Tours

Vu le dernier alinéa du I. de l'article 4 du décret n° 2011-980 du 23 août 2011 relatif à l'armement des personnels de l'administration pénitentiaire, modifié par le décret n° 2021-1313 du 8 octobre 2021;

Vu la circulaire DAP du 11 octobre 2021 ;

Considérant le contexte actuel de la menace terroriste et le niveau d'alerte du plan Vigipirate, la présence au sein de l'établissement de profils inscrits au trombinoscope de sécurité intérieur (longues peines et profils de dangerosité ) compte tenu d'incidents graves pouvant survenir vu le taux d'occupation actuel de la structure.

Décide :

Les membres de la direction, les officiers, premiers surveillants exerçant au sein de la maison d'arrêt de Tours sont dotés d'aérosols incapacitants pour une durée de 12 mois à compter du 03/01/2022.

Le 3 janvier 2022

**La Cheffe d'établissement  
Sandrine Naslot-Boutault**